

Réf: Dossier N° 001903

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « MCK COMMUNICATION » en abrégé « MCK COMMUNICATION »

Siège social Abidjan, Cocody, Angré,lot 132,

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du jeudi 17 juin 2021 reçus par Me , et enregistrés au CEPICI le jeudi 17 juin 2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « MCK COMMUNICATION » en abrégé « MCK COMMUNICATION »

Objet : CONCEPTION ET CREATION AUDIOVISUELLE, TV ET PRESSE ECRITE AGENCE ET STUDIO DE PRODUCTION COMMUNICATION DIGITALE CONSEIL EN COMMUNICATION PUBLICITE ET ACHAT D'ESPACE PUBLICITAIRE E-BUSINESS EVENEMENTIEL EDITION TOURISME PRESTATION DE SERVICES DE TOUTES OPERATIONS INDUSTRIELLES, COMMERCIALES, FINANCIERES, MOBILIERES ET IMMOBILIERES SE RATTACHANT, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT A L'OBJET SOCIAL ET SUSCEPTIBLE DE FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Capital social 5,000,000 F CFA divisé en (1000.0) Parts Sociales de Dix Mille (5,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, Angré,lot 132,

Gérant : M KONE TIEKOURA MARC (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-01693 du 17/06/2021 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°11407/GTCA/RC/2021 du 17/06/2021

